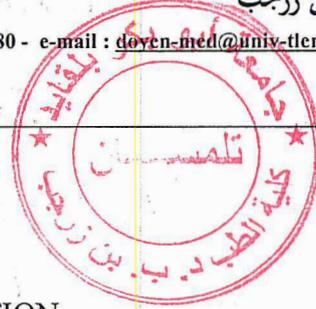




Dean of the Faculty

عميد الكلية

N° 344 FM.DO/023



NOTE D'INFORMATION

27 فيفري 2023

Aux médecins spécialistes, pharmaciens, docteurs en pharmacie spécialistes  
chirurgiens dentistes et docteurs en médecine dentaire spécialistes

Objet : A/S Attestation provisoire de réussite de DEMS.

Mesdames et Messieurs,

Il est porté à la connaissance des lauréats de la faculté de médecine de Tlemcen, ayant obtenu leurs DEMS, que la constitution du dossier pour la délivrance de l'attestation provisoire de réussite de DEMS, est la suivante :

1. Une copie de relevé de notes du BAC.
2. Une copie de diplôme de graduation (médecine générale, pharmacie ou de médecine dentaire).
3. L'original du carnet de résident.
4. Quitus de la bibliothèque de la faculté de médecine.
5. Quitus de la bibliothèque centrale de l'Université.
6. Un extrait de naissance.

Le dépôt du dossier sera au niveau du Vice Décanat de la post-graduation et de la recherche scientifique et des relations extérieures.

Le retrait de la présente attestation provisoire de réussite sera par l'intéressé(e) ou une tierce personne qui doit ramener une procuration notariée.

Au cas où l'intéressé(e) est à l'étranger, la procuration devra être établie par le consulat.